Programme de soutien financier aux étudiant•e•s universitaires des cycles supérieurs

L’équipe de recherche de l’Observatoire interdisciplinaire, interuniversitaire et intersectorielle en justice et santé mentale est un regroupement de chercheur•e•s s, collaborat•eur•trice•s et partenaires de différents milieux œuvrant à l’interface entre les systèmes de la santé mentale, de la justice, de la sécurité publique et des milieux communautaires. L’Observatoire vise à faciliter la production et la diffusion des connaissances issues de la recherche sur les populations ayant des troubles mentaux et étant en contact avec le système de justice civile et pénale.

Suivant son engagement, l’Observatoire a mis sur pied un programme de soutien financier pour la relève. En plus de soutenir les étudiant•e•s universitaires de cycles supérieurs dans leurs démarches de recherche, ce programme vise à enrichir les perspectives de connaissance et de pratique abordées dans la programmation du regroupement.

Le programme de soutien financier est destiné aux étudiant•e•s inscrits à temps plein aux études supérieures dont le projet de recherche touche aux personnes ayant des troubles mentaux et judiciarisés ou à risque de le devenir.

**MONTANTS DISPONIBLES**

Deux bourses de 2000$, pour une durée d’un an, seront offertes à des étudiant•e•s de la maîtrise. Deux bourses de 5000$ seront disponibles pour les étudiant•e•s au doctorat et une bourse de 7 000 $ pour les stagiaires postdoctoraux. Les récipiendaires seront désignés après examen des candidatures au terme du concours.

Les sommes seront remises aux récipiendaires en versements réguliers au cours de l’année de financement. Le soutien financier est pour une durée d’un an au maximum. Il est à noter qu’un•e candidat•e ne peut avoir accès à plus de deux bourses de soutien financier aux étudiant•e•s par cycle d’étude.

**DATE LIMITE DU CONCOURS**

Les candidat•e•s s ont jusqu’au **17 novembre 2025** pour compléter et transmettre leur demande de soutien financier. Un comité d’évaluation formé de membres permanents de l’Observatoire procédera ensuite à l’examen des demandes.

**CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ**

Le concours s’adresse aux étudiant•e•s inscrits à temps plein pour les sessions d’automne 2025 et à la session d’hiver 2026 à un programme d’études supérieures, dont les travaux de recherche sont effectués sous la supervision (en direction ou codirection) d’un•e membre permanent•e de l’Observatoire et remplissant les critères d’admissibilités du Fonds de recherche du Québec\*. Pour fins d’équité, les candidatures n’ayant jamais bénéficié de soutien financier d’un précédent programme de bourse de l’Observatoire seront privilégiées.

Pour que sa candidature soit retenue, l’étudiant•e doit démontrer que le thème de sa recherche se situe à l’interface entre les systèmes de la santé mentale, de la justice, de la sécurité publique et des milieux communautaires et correspond à un ou plusieurs des axes de recherche de l’Observatoire:

1. **Prévention et intervention dans la collectivité :** Trajectoire de prise en charge judiciaire, réponse des services sociaux, policiers et de santé aux personnes qui présentent des problèmes de santé mentale. Accompagnement et suivi communautaire de ces personnes pour favoriser le rétablissement.
2. **Dispositifs de prise en charge institutionnelle :** Réponse des institutions de prise en charge sociosanitaire aux comportements perturbateurs, tels qu’en milieu hospitalier, psychiatrique ou de psychiatrie légale.
3. **Mobilisation et transfert des connaissances :** Activités de formation, de dissémination intégrée et de transfert des connaissances arrimant les connaissances issues de la recherche à la pratique clinique, à la gestion des cas et à l’intervention adaptée.

|  |
| --- |
| \* *Conformément aux exigences du Fonds de recherche du Québec, le ou la candidat•e doit, au moment du dépôt de sa demande, être considéré citoyen canadien ou résident permanent au sens de la* Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés *de 2001, ch. 27, et domicilié au Québec depuis au moins six mois. Iel doit démontrer qu’iel est résident au Québec au sens de la* Loi sur l’assurance maladie *(RLRQ, c. A-29) et du* Règlement sur l’admissibilité et l’inscription des personnes auprès *de la Régie de l’assurance maladie du Québec.* |

**OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DU CANDIDAT**

Le ou la récipiendaire du soutien financier devra s’engager à :

1. Soumettre, si demandé par l’équipe de recherche, un rapport de progrès avant le terme de l’année de subvention ;
2. Contribuer aux activités de transfert des connaissances de l’Observatoire pertinentes à son projet de recherche pour fins d’intégration à la pratique ;
3. Prendre toutes les dispositions nécessaires afin d’assurer la réalisation du projet ;
4. Présenter les résultats de ses travaux aux membres de l’Observatoire, contribuer aux publications de l’équipe, à la diffusion et la promotion des résultats de ses travaux de recherche ;
5. Appliquer à des bourses gouvernementales (p.e. Fond de recherche du Québec (FRQ), Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), etc.);
6. Mentionner le soutien de l’Observatoire dans ses travaux;
7. Si requis par la nature des activités reliées au projet de recherche, faire les démarches en vue de l’obtention du certificat d’éthique à la recherche et à en fournir une copie à l’équipe de recherche après l’avoir obtenu.

**CRITÈRES D’ÉVALUATION DE LA DEMANDE**

1. Excellence du dossier universitaire et démonstration de la progression dans la démarche académique, qu’elle soit classique ou non linéaire.
2. Qualité du projet.
	1. Correspondance avec les axes de recherche de l’Observatoire
	2. Originalité, clarté et pertinence de la problématique
	3. Pertinence de l’approche théorique et de la méthodologie envisagée
3. Retombées potentielles et estimées sur les milieux de la recherche et de la pratique.

**LISTE DES PIÈCES REQUISES**

1. Le « formulaire de candidature » de l’Observatoire avec la signature du ou de la direct•eur•rice de recherche.
2. Les relevés de notes cumulatifs de la maîtrise et du doctorat. Les relevés de notes cumulatifs au baccalauréat seront exigibles pour les étudiant•e•s à la maîtrise.
3. Le *curriculum vitae*, en incluant une liste des publications pertinentes, des institutions et programmes universitaires fréquentés et des bourses et prix obtenus (sur une feuille à part si nécessaire).
4. Un résumé du projet de recherche (**1 page**).
5. Une lettre de motivation précisant le lien entre le projet de recherche et la programmation de l’Observatoire et faisant état de la progression du cheminement académique et professionnel du candidat (**1 page**).
6. Un calendrier du parcours académique **(1 page)**
	1. Si vous avez déjà obtenu une bourse de l’OJSM, veuillez fournir un résumé des avancées du projet depuis son obtention
7. Pourraient être exigibles : une copie des documents attestant de la conformité du candidat•e
	1. au statut d’étudiant•e inscrit•e à un programme d’enseignement dans un établissement universitaire québécois
	2. aux normes de citoyenneté et/ou de résidence au sens de la *Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés* (passeport, certificat de naissance, p. ex.)
	3. au statut de personne domiciliée au Québec depuis aux moins six mois, au sens de la *Loi sur l’Assurance maladie* et du *Règlement sur l’admissibilité et l’inscription des personnes auprès de la Régie de l’assurance maladie du Québec* (carte d’assurance maladie)

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, OU POUR FAIRE PARVENIR VOTRE DOSSIER**

Daniela Perrottet, coordonnatrice

Observatoire en justice et santé mentale

Direction de la recherche et de l’enseignement universitaire

Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

observatoire@santementalejustice.ca